

MODALITES PRATIQUES POUR L'ACHAT ET LA VENTE D' ACTIONS PERNOD RICARD AU NOMINATIF PUR

I. ACHATS D' ACTIONS

1) LE DONNEUR D' ORDRE N' EST PAS ACTIONNAIRE

a) Réception des instructions d' achat

- _ La Société PERNOD RICARD met à disposition des actionnaires potentiels un numéro de téléphone dédié : + 33 (0)2 51 85 67 89. Les communications téléphoniques sont enregistrées.
- _ Sur simple appel, il est adressé à l' actionnaire potentiel, par courrier :
 - La Convention de Compte Titres au Nominatif Pur, obligatoire pour un nouvel actionnaire
 - Le formulaire d' ordre d' achat
- _ Par internet à l' adresse : www.sharinbox.societegenerale.com / Comment devenir actionnaire
- _ Celui-ci, après les avoir complétés, datés et signés, retourne ces documents à la SOCIETE GENERALE, accompagné d' un virement espèces, ou d' un chèque libellé en Euros, de 50 % du montant de l' ordre.
- _ Les instructions seront transmises sur le marché dès que seront constatés la régularité des renseignements fournis et la réception des fonds.

b) Règlement des transactions

- _ Dès que l' ordre est exécuté, un avis d' opération en compte nominatif est adressé à l' actionnaire précisant la somme restante à régler.
- _ L' actionnaire doit alors verser le solde dû à réception de l' avis d' opération de Bourse.

2) LE DONNEUR D' ORDRE EST DEJA ACTIONNAIRE

a) Réception des instructions d' achat

- _ Par fax au + 33 (0)2 51 85 53 42
- _ Ou par téléphone au + 33 (0)2 51 85 67 89, ou par internet à l' adresse : www.sharinbox.societegenerale.com (Accès sécurisé avec code d' accès et mot de passe personnels)*
- _ L' actionnaire doit posséder une provision de titres en nominatif pur correspondant à 50 % de la valeur de l' ordre.

b) Règlement des transactions

- _ Dès que l' ordre est exécuté, un avis d' opération en compte nominatif est adressé à l' actionnaire précisant la somme restante à régler.
- _ L' actionnaire doit alors régler l' achat (frais de courtage inclus) à réception de l' avis d' opéré.

*La passation des ordres par téléphone ou par internet n' est autorisée qu' à réception du contrat prise d' ordre par téléphone ou Internet dûment signé et accepté par le titulaire

II. VENTES

a) Réception des instructions de vente

- _ Par fax au + 33 (0)2 51 85 53 42
- _ Ou par téléphone au + 33 (0)2 51 85 67 89, ou par internet à l'adresse :
www.sharinbox.societegenerale.com (Accès sécurisé avec code d'accès et mot de passe personnels)*
- _ Ces instructions seront transmises sur le marché sous réserve que l'actionnaire ait la provision suffisante sur son compte nominatif pur.

b) Règlement des transactions

- _ Le règlement est initié par SGSS virement bancaire le jour ouvré suivant la date de la vente sur Euronext Paris.
- _ La Société Générale adresse un avis d'opération en compte nominatif à l'actionnaire et un avis de règlement à l'actionnaire.

**La passation des ordres par téléphone ou par internet n'est autorisée qu'à réception du contrat prise d'ordre par téléphone ou Internet dûment signé et accepté par le titulaire.*

III. TABLEAU DES JOURS DE FERMETURE DE NYSE EURONEXT POUR 2024 *

Jours particuliers	Date
Jedi nouvel an	Mercredi 1 ^{er} janvier 2025
Fête du travail	Jedi 1er mai 2025
Jour de Noël	Jedi 25 décembre 2025
Lendemain de Noël	Vendredi 26 décembre 2025

**Source Calendrier Euronext*

IV. FRAIS DE BOURSE

Les frais de bourse perçus par la Société Générale, pour faire exécuter les ordres d'achat ou de vente sont les suivants :

- _ 0,60% du montant total pour les ordres inférieurs à 75 000 Euros, avec un minimum de 14 Euros.
- _ 0,50% du montant total pour les ordres compris entre 75 000 Euros et 150 000 Euros.
- _ 0,40% pour les ordres supérieurs à 150 000 Euros

V. RENSEIGNEMENTS

Pour tout renseignement complémentaire sur cette procédure, l'actionnaire peut prendre contact avec :

SOCIETE GENERALE
SGSS/SBO/CSS/BOC
32 rue du Champ de Tir
CS 30812
44 308 NANTES CEDEX 3
+ 33 (0)2 51 85 67 89

PERNOD RICARD
Direction Juridique
Secrétariat du Conseil
(01.70.93.16.00)

Direction de la Communication
(01.70.93.16.00)